

Certifié exécutoire par le Maire com,
tenu de la réception en Préfectu
le 22/12/10
le 22/12/10
Le Maire

ARRÊTE autorisant des travaux au titre de
l'accessibilité et de la sécurité des ERP
n°2010/582 (série A)
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 04/11/2010

Complétée le

Par : Sté JERIMALDIS rep. par M. Eric DOS SANTOS
Demeurant à : 3 place Gambetta
91330 YERRES
Représenté par :
Pour : travaux intérieurs dans un ERP
Sur un terrain sis à : 87 Rue PIERRE BROSOLETT
Yerres

Reference dossier

09169110-10013

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis Favorable du service DDT - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la Sécurité en date du 03/12/2010

Vu l'avis Favorable du service DIRECT. DEP. DES SERVICES INCENDIE ET SECOURS en date du 06/12/2010

ARRETE

Article 1 : La demande de travaux est **ACCORDEE**.

Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux recommandations contenues dans le procès verbal de la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Evry.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 21 décembre 2010



Le Maire

DUPONT-AIGNAN,

Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres

Accusé de réception en préfecture

091-219106911-20101221-2010-582-AR

Date de signature : -

Date de réception : 22/12/2010